

Maisons-Alfort, le 11 janvier 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la demande de renouvellement d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide SPRAY A 3.29 AMM n°9800148

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par les Laboratoires ANIOS de demande de renouvellement d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit **SPRAY A 3.29 (AMM n'9800148)**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne le renouvellement de l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit SPRAY A 3.29.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit SPRAY A 3.29 est un biocide de type 4 composé de 24,91% d'alcool isopropylique, de 0,11% de chlorure de didécyldiméthylammonium et de 0,05% de chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide se présentant sous la forme d'un liquide.

Le chlorure de didécyldiméthylammonium, le chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide et l'alcool isopropylique sont des substances actives notifiées à l'annexe II du règlement communautaire n° 1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'ont pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique des substances actives :	1- chlorure de didécyldiméthylammonium
	2- chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide
	3- alcool isopropylique
N°CAS:	1- 7173-51-5
	2- 27083-27-8
	3- 67-63-0
Type de produit :	4

CONSIDERANT

 Que le produit SPRAY A 3.29 dispose de l'autorisation transitoire de mise sur le marché n°9800148 en cours de validité au moment du dépôt d'u dossier de demande de renouvellement;

Considérant les éléments disponibles à ce jour ;

L'Anses émet un avis favorable au renouvellement de l'autorisation transitoire de mise sur le marché, n°20080067, du produit SPRAY A 3.29, dét enue par les Laboratoires ANIOS.

Marc MORTUREUX

4- Mots-clés : renouvellement, chlorure de didécyldiméthylammonium, chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide, alcool isopropylique , TP 4